



100090 - Souscrire un abonnement mensuel aux services de Internet et ne les utiliser que pendant quelques heures

question

S'agissant du service Internet haut débit, la société de télécommunication l'offre contre un tarif mensuel. Peu importe que le client se connecte au réseau une heure seulement ou en permanence tout au long du mois.. Est-ce permis? Ne faudrait-il pas que le tarif soit calculé en fonction du temps d'utilisation?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'y a aucun inconvénient à adhérer au service DSL moyennant un tarif mensuel fixe. Que l'abonné se connecte pendant long temps ou durant quelques heures ou ne se connecte même pas puisqu'il s'agit d'un contrat portant sur la jouissance d'un service durant un mois. L'utilisation effective n'est pas une condition car le seul fait de disposer du service suffit pour justifier l'obligation de payer. C'est comme le locataire d'une maison qui en prend possession sans l'occuper, ou le locataire d'une voiture qui ne s'en sert pas, etc.

L'auteur de Manaar as-sabiil (1/294) écrit à propos de l'explication de ce qui justifie le paiement du prix : **Quand la location porte sur une durée et que l'objet loué est mis à disposition de sorte que rien n'empêche son utilisation, l'expiration de la location rend le paiement du loyer obligatoire. Peu importe que l'objet soit réellement utilisé ou pas. Plus loin, il poursuit: Si tout en pouvant se servir de l'objet loué, on laisse passer le temps sans le faire, on reste redevable du loyer. C'est comme le cas de celui qui loue une monture pour effectuer un voyage aller retour vers un endroit précis et prend la monture et la garde pendant un temps normalement suffisant pour le**



déroulement du voyage mais n'entreprend pas celui-ci.

Cependant cette question doit être envisagée sous un autre angle . C'est considérer que l'homme a reçu l'ordre de sauvegarder son argent et de ne pas le gaspiller. Si vous n'avez pas besoin d'un accès internet pendant une longue période, il est plus profitable pour vous d'utiliser d'autres services qui ne facturent que l'usage effectif. C'est mieux, même avec un débit plus faible.

Par ailleurs, il y a des usagers que la disponibilité du service DSL incite à rester connectés pendant long temps sans en avoir besoin réellement. Ce qui constitue un gaspillage de l'argent et du temps qui est encore plus important. Il faut s'en méfier.

Dans un hadith cité par at-Tirmidhi (2417) Abou Bardzah al-Aslami (P.A.a) a rapporté que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Le fidèle ne bougera pas au jour de la Résurrection avant qu'on l'interroge sur sa vie pour savoir comment il l'a vue; sur son savoir pour voir comment il l'a appliqué; sur ses biens comment il les a acquis et dépensé et sur son corps comment il l'a géré.** (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi)

Puisse Allah nous assister tous à faire ce qu'Il aime et agréé.

Allah le sait mieux.